

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - année 2023

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 69 649 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser, au titre de l'année 2023, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **69 649 €**.

Associations	Objet de la subvention	Montants
CULTURE BRETONNE		
Bagad ar Meilhoù Glaz	Frais de fluides	2 770 €
Bagad Kemper	Fonctionnement	3 313 €
Ti Ar Vro Kemper	Fonctionnement - Complément	5 016 €
IMAGE		
Polarité[s]	Frais de gestion du Novomax	58 550 €

2 – à signer les avenants venant modifier les conventions financières entre la ville de Quimper et les associations Polarité[s] et Ti Ar Vro.